



Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation
of the City of Montreal
CANADA

Deuxième année No. 50
Second year

15 Janvier 1906
January

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

REGLEMENT No 352

Règlement amendant et consolidant les règlements Nos
191, 235, 241, 277, 287 et 298 concernant les égouts.

[SANCTIONNÉ PAR LE CONSEIL EN L'ASSEMBLÉE DU 29
DÉCEMBRE 1905].

A une assemblée, etc.

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit :

Sec. 1.—Le Conseil peut, par résolution, ordonner la construction de tout égout public qui sera jugé nécessaire par la Commission de la Voirie, dans toute rue ou ruelle de la Ville.

Sec. 2.—Ledit Conseil peut aussi, par résolution, ordonner, dans les limites de ladite Ville, la construction de tout égout recommandée par le Bureau de Santé dans l'intérêt de l'hygiène publique dans toute rue ou ruelle projetée, mais qui n'est pas encore livrée à la circulation publique.

Sec. 3.—Lorsqu'un égout public sera en voie de construction, c'est-à-dire avant que le briquetage soit terminé, sur demande faite à cet effet à l'inspecteur de la Ville par les propriétaires sur telles rues ou ruelles et accompagnée du paiement de \$1.00, un raccordement au moyen d'un tuyau en tuiles vitrifiées de 3 pieds de longueur sera établi dans la position où lesdits propriétaires voudront que leur raccordement soit construit, pour chaque lot ayant front sur la rue ou ruelle où ledit égout sera en voie de construction. Les propriétaires devront, à cet effet, planter un piquet à l'endroit voulu et de plus s'engager par écrit à tenir la Ville indemne de tous dommages, si en aucun temps leurs caves avaient moins de 3 pieds au-dessus de l'intérieur de la couronne dudit égout.

Sec. 4.—Le coût des raccordements ainsi établis fera partie du coût total de l'égout public. Les propriétaires de chacun desdits lots qui auront obtenu un raccordement seront libres de faire leur propre drain privé, depuis l'égout jusqu'à l'alignement de leur propriété durant les deux mois qui suivront l'achèvement dudit égout. Après ce délai, les propriétaires desdits lots qui voudront faire leur propre drain privé auront à se conformer à la section 7 du présent règlement.

Sec. 5.—Tous les drains privés seront raccordés avec l'égout public pas plus bas que la naissance de l'arche dudit égout, et n'auront pas moins de $\frac{1}{4}$ de pouce par pied linéaire d'élévation depuis l'égout public jusqu'à l'alignement de la propriété privée; l'ouvrage ne sera pas finalement couvert, sous quelque prétexte que ce soit, avant d'avoir été examiné par l'inspecteur de la Ville ou son représentant, et le propriétaire tiendra un gardien près du drain et sera responsable de tous dommages, pertes ou accidents résultant des travaux, jusqu'à ce qu'ils aient été finalement examinés et approuvés par l'inspecteur de la Ville ou son représentant dans un délai de 24 heures. Dans le cas où la tranchée serait fermée avant d'avoir été inspectée, la Ville ne reconnaîtra pas l'existence de ces

BY-LAW No. 352.

By-Law to amend and consolidate By-Laws Nos. 191, 235, 241, 277, 287 and 298 concerning sewers.

[ASSENTED TO BY THE CITY COUNCIL, THE 29TH OF
DECEMBER 1905.]

At a meeting, etc.,

It was ordained and enacted by the said Council as follow :—

Sec. 1.—The Council may, by resolution, order the construction of any public sewer that shall be considered necessary by the Road Committee, in any street or lane in the City.

Sec. 2.—The said council may also, by resolution, order, within the limits of the said City, the construction of any sewer recommended by the Board of Health, in the interest of public health, in any proposed street or lane not yet open to public traffic.

Sec. 3.—Whenever a public sewer is under construction, that is until such time as the brickwork is not completed, proprietors on such streets or lanes shall, upon application to the City Surveyor, accompanied by the payment of \$1.00, have a connection of vitrified tile pipe three feet in length located in the position they want their connection built for each lot, having a frontage on the street or lane where the said sewer is being constructed.

The proprietors shall, in all such cases, place a stake in the ground, at the proper place, and shall also bind themselves, in writing, to hold the City free from all damages, in the event of their cellars being, at any time, less than 3 feet above the inside of the crown of said sewer.

Sec. 4.—The cost of these connections will form part of the total cost of the public sewer. The proprietors of each one of the said lots who will have obtained a connection shall be at liberty to make their own private drain, from the sewer to the alignment of their property, during the two months following the completion of the same. After the expiration of such delay, the proprietors of said lots who desire to make their own private drain, shall conform to Sect. 7 of this By-Law.

Sec. 5.—All private drains shall be connected with the public sewer not lower than the springing of the arch of said sewer, and shall not have less than $\frac{1}{4}$ inch per lineal foot rise from the public sewer to the alignment of the private property; such work shall not be finally covered under any pretext whatever until examined by the City Surveyor or his representative, and the proprietor shall keep a watchman over such drain and be responsible for all loss, damage or accident arising from the work, until such final examination and approval by the City Surveyor or his representative within 24 hours. Should the cut be closed before being inspected, the City shall not recognize

drains et n'en fera aucune mention sur ses plans, à moins toutefois que le propriétaire n'ouvre la tranchée de nouveau.

Sec. 6.—Lorsqu'il aura été résolu par le Conseil de construire un égout public comme susdit, ou lorsqu'une rue dans laquelle un égout existe déjà sera sur le point d'être pavée ou macadamisée, avis public dans les journaux en sera donné par l'inspecteur de la Ville aux propriétaires intéressés dans telle rue, spécifiant le délai dans lequel ils peuvent obtenir des permis pour la confection de leurs drains pour communiquer de l'égout public à la ligne de leurs propriétés.

Sec. 7.—Lorsqu'un propriétaire désirera construire un drain privé en raccordement avec un égout existant après que la rue aura été pavée ou macadamisée, ou après qu'un égout y aura été construit, il devra obtenir de l'inspecteur de la Ville un permis à cet effet, pour lequel il paiera \$1.00, et il devra aussi payer :

1.—Pour le tuyau de raccordement en tuiles de 3 pieds \$3.00.

2.—Pour réparation du pavage en matériaux permanents, \$4.00 par verge linéaire de la longueur de la tranchée à ouvrir.

3.—Pour réparation de la rue macadamisée, un montant approximatif de 1 de la longueur de la tranchée à ouvrir, \$1.00 la verge linéaire.

4.—L'inspecteur de la Ville devra exiger un dépôt suffisant pour remettre le trottoir et la chaussée de la rue en bon état ; et les réparations qu'il fera lui-même s'il y a lieu, seront payées à même ce dépôt, et la balance sera remise par l'ordre de l'inspecteur de la Ville.

Sec. 8.—Quand un propriétaire désirera faire des réparations à un drain déjà construit il devra faire les dépôts nécessaires, mais en ce cas la Ville ne sera pas tenue responsable dudit drain.

Sec. 9.—La Ville ne donnera pas de permis à un propriétaire dont la propriété n'aura pas trois pieds au-dessus de la couronne de l'égout public, à moins que le propriétaire ne s'engage par écrit à tenir la Ville indemne de tous dommages.

Sec. 10.—Lorsqu'il est ordonné qu'un égout public soit construit, il est du devoir de l'inspecteur de la Ville d'en constater la profondeur, les dimensions, le mode de construction et la direction en général ; d'en faire un tracé et de l'inscrire, avec tous les détails, dans un livre qui sera tenu à cet effet.

Sec. 11.—Le coût de la construction de tel égout public, comme susdit, sera supporté et payé par les propriétaires d'immeubles situés de chaque côté de la rue ou ruelle publique, rue ou ruelle projetée, et vis-à-vis lesquels ledit égout est fait, par une cotisation spéciale qui sera prélevée sur tels propriétaires, d'après et en raison de la façade de leurs propriétés respectives ; mais les propriétaires ne seront pas cotisés, quelles que soient les dimensions de tel égout public, à un taux plus élevé que pour leur proportion du coût d'un égout de trois pieds de diamètre, laquelle sera basée sur la moyenne du coût des égouts de 2 x 3 construits durant l'année, en tenant compte du roc, s'il y a lieu.

Le montant de telle cotisation (contribution) sera prélevé et payé en dix ans, savoir : un dixième chaque année, avec intérêt à 5 pour cent par an, mais il sera loisible à tout propriétaire de payer sa quote-part en entier, sans intérêt, lorsque le rôle de répartition aura été signé par l'inspecteur de la Ville.

Sec. 12.—Lorsqu'un lot est situé sur deux rues ou ruelles existantes ou rues ou ruelles projetés, dont il forme l'encoignure, et que l'une de ces rues ou ruelles est déjà pourvue d'un égout pour lequel le propriétaire de tel lot a payé, ledit propriétaire, advenant le cas où un autre égout serait construit dans l'autre rue ou ruelle, aura droit à une réduction dans la cotisation pour ce dernier égout, comme suit :

Si le lot a une profondeur de 100 pieds ou plus, il sera exempt jusqu'à concurrence de 50 pieds.

S'il a une profondeur moindre que 100 pieds, une déduction *pro rata* sera faite.

Sec. 13.—Lorsqu'il sera ordonné qu'un égout public soit construit dans une rue ou ruelle ou une rue ou ruelle projetée, dans laquelle il existe déjà un égout en brique ou en terre vernissée, qui a été payé (en tout ou en partie) par les propriétaires et qui, sur rapport de l'inspecteur de la Ville, est jugé bon et suffisant pour les besoins desdits pro-

the existence of such drains and shall not make any mention thereof on its plans, unless the proprietor re-opens the cut.

Sec. 6.—When the Council shall decide to lay down a public sewer as aforesaid, or when any street is about to be newly paved or macadamized in which a public sewer has already been laid, public notice thereof shall be given in the newspapers by the City Surveyor to the proprietors interested in such street, specifying the time within which they can obtain permits to have their drains made from the public sewer to the line of their property.

Sec. 7.—Whenever a proprietor desires to construct a private drain to connect with an existing sewer, after the street has been paved or macadamized, or after a sewer has been laid therein, he shall obtain from the City Surveyor a permit to that effect, for which he shall pay one dollar (\$1.00), and he shall also pay :

1st.—For the 3 foot tile pipe connection, \$3.00.

2nd.—For repairing the paving in permanent material, \$4.00 per lineal yard of the length of the cut to be opened.

3rd.—For repairing the macadamized street, an estimated amount of one of the length of cut to be opened, \$1.00 per lineal yard.

4th.—The City Surveyor shall exact a deposit sufficient to restore the sidewalk and roadway of the street to its former state, and the repairs, which he will make himself, if required, shall be paid out of such deposit, and the balance shall be remitted on order of the City Surveyor.

Sec. 8.—Should a proprietor wish to repair an existing private drain, he must make the necessary deposits, and the City will not be held responsible for the said drain.

Sec. 9.—The City will not give a permit to a proprietor whose property is not three feet above the crown of the public sewer, unless the proprietor shall bind himself in writing to exempt the City from all damages.

Sec. 10.—It shall be the duty of the City Surveyor, when a public sewer has been ordered to be built, to ascertain its depth, dimensions, mode of construction and general direction, to take the plan thereof and insert the same, with all particulars, in a book to be kept for that purpose.

Sec. 11.—The cost of making such public sewer as aforesaid, shall be borne and paid by the owners of immoveable property situated on each side of the public street or lane, or projected street or lane and opposite which such sewer is made, by means of a special assessment to be levied upon such owners according and in proportion to the frontage of their respective properties ; but proprietors shall not be assessed, for a public sewer, whatever its dimensions, at a higher rate than for the proportion of the cost of a sewer three feet in diameter, the same to be based upon the average cost of sewers 2 x 3 constructed during the year, taking into account the rock, if any.

The amount of such assessment shall be levied and paid in ten years, that is to say, one tenth thereof each year, with interest at the rate of 5 per cent per annum ; but it shall be lawful for any proprietor to pay his share in full, without interest, when the assessment roll shall have been signed by the City Surveyor.

Sec. 12.—When a lot is situated on two existing streets or lanes, projected streets or lanes, of which it forms the corner, and one of said streets or lanes is already provided with a sewer for which the proprietor of such lot has paid, such proprietor, in case another sewer be built in the other street or lane, shall be entitled to a reduction in the assessment for the latter sewer, as follows :

If the lot has a depth of 100 feet or more, it shall be exempted to the extent of 50 feet.

If it be less than 100 feet deep, a *pro rata* reduction will be made.

Sec. 13.—When a public sewer is ordered to be made in any street or lane or projected street or lane, where a brick or tile sewer already exists which was paid for (in whole or in part) by the proprietors, and is reported by the City Surveyor as good and sufficient for the wants of

propriétaires, mais insuffisant pour les autres fins d'un égout public, lesdits propriétaires auront droit, sur le montant qui leur sera réclamé pour le nouvel égout, à une réduction équivalente à ce qu'ils auront payé pour l'égout primitif, moins toutefois la dépréciation par l'usage qu'ils en ont eu; cette réduction sera établie d'une manière sommaire par l'inspecteur de la Ville lors de la répartition.

Sec. 14.—Les égouts publics sur la propriété publique seront réparés et tenus en bon état par la Ville; les drains privés sur les propriétés privées et sur la rue seront construits et tenus en bon ordre par les propriétaires.

Sec. 15.—Dès qu'un égout public aura été construit, l'inspecteur de la Ville devra répartir, dans un livre qu'il tiendra à cet effet la proportion du coût de tel égout (y compris les raccordements susdits) sur les propriétaires d'immeubles le long de la rue ou ruelle, rue ou ruelle projetée dans laquelle tel égout et ses raccordements auront été construits d'après le front desdits immeubles comme susdit, et ladite répartition sera faite par l'inspecteur de la Ville, en autant qu'il sera praticable, dans les six mois à compter du parachèvement desdits égouts et raccordements.

Sec. 16.—L'inspecteur de la Ville, par avis public dans les journaux ou par lettre enregistrée, selon qu'il le jugera opportun fixera un jour où les personnes imposées pourront examiner ladite répartition et y faire leurs objections avant qu'elle soit parachevée et exécutoire, ledit avis devant être donné ou ladite lettre enregistrée devant être envoyée dix jours au moins avant celui fixé pour l'audition des parties, et il entendra là et alors ces objections et en disposera d'une manière sommaire.

Sec. 17.—Après avoir disposé desdites objections, l'inspecteur de la Ville signera ladite répartition, dont il déposera une copie dûment certifiée entre les mains du trésorier de la Ville, et dès lors, cette répartition deviendra exécutoire à l'égard de toutes personnes qui y seront nommées ou cotisées lesquelles seront réputées et tenues débitrices envers la Ville des sommes respectivement portées à ladite répartition.

Sec. 18.—En préparant la répartition qu'il est autorisé à faire par la section 15, l'inspecteur de la Ville tiendra compte des réductions à faire en faveur de certains propriétaires, en vertu des dispositions contenues dans ce règlement; lesquelles réductions seront portées au compte de la Ville et seront censées faire partie du montant qu'elle est appelée à contribuer au coût de l'amélioration.

Sec. 19.—L'avis public à être donné en vertu des dispositions de ce règlement sera donné en la manière et forme prescrites dans la section 272 du Statut 52 Vict., chap. 79.

Sec. 20.—Les dispositions de ce règlement n'affecteront aucun des privilèges conférés aux contribuables des quartiers St-Jean-Baptiste, St-Gabriel et St-Denis, en vertu des règlements Nos. 27, 45 et 211 pour annexer ces trois municipalités à la Ville de Montréal.

Sec. 21.—(Interpretation). Le mot "lot" dans ce règlement signifie lot du cadastre ou subdivision d'icelui qu'elle soit du cadastre ou non;

Les mots "drains privés" signifient les drains qui servent à relier l'égout public avec la propriété privée de chaque côté de la rue;

Les mots "égout public" signifient l'égout public destiné à recevoir les drains privés.

Sec. 22.—Les règlements Nos. 191, 235, 241, 277, 287 et 298 sont révoqués.

said proprietors, but not sufficient for the other purposes of a public sewer, the said proprietors shall be entitled to a reduction in the amount to be charged them for the new sewer, equal to what they paid for the original sewer, less, however, the tear and wear of the same, such reduction to be determined in a summary manner by the City Surveyor when the apportionment is made.

Sec. 14.—Public sewers on public property shall be repaired and kept in order by the City; private drains on private property and in the streets shall be constructed and kept in order by the proprietors.

Sec. 15.—So soon as a public sewer is completed, the City Surveyor shall assess in a book to be kept by him for that purpose, the proportion of the cost of its construction (including the connections aforesaid) payable by the owners of immovables abutting on the street, projected street or lane, wherein such sewer and connections have been laid, according to the frontage of such immovables as aforesaid, and such assessment shall be made by the City Surveyor, as far as practicable, within six months from and after the completion of said sewer and connections.

Sec. 16.—The City Surveyor shall, by public notice in the newspapers, or by registered letter, as he may deem proper, fix a day when the contributors charged may examine such apportionment and state to him their objections thereto, before the same be completed and put in force; such notice to be given or such registered letter to be sent ten days at least before that fixed to hear the parties; and he shall thereupon hear and determine such objections in a summary manner.

Sec. 17.—The City Surveyor, after having settled the said objections, shall sign the said apportionment and shall deliver a duly certified copy thereof to the City Treasurer, and thereupon such apportionment shall be binding upon all persons therein named and assessed, who shall be held to be indebted to the City in the sums respectively charged in the said apportionment.

Sec. 18.—In preparing the apportionment which he is authorized to make by section fifteen, the City Surveyor shall make such allowances as are necessary to meet the amount of reductions to which certain proprietors are entitled under the provisions of this by-law; and such allowances shall be charged to the City and held as forming part of the City's share of the improvement.

Sec. 19.—The public notice to be given in virtue of the provisions of this by-law shall be given in the manner and form prescribed in section 272 of the Act. 52 Vic., chap. 79.

Sec. 20.—The provisions of this by-law shall not affect any of the privileges conferred upon the rate-payers of St. Jean-Baptiste, St. Gabriel and St. Denis wards by by-laws Nos. 27, 45 and 211 to annex these three municipalities to the City of Montreal.

Sec. 21.—(Interpretation). The word "lot" in this by-law shall mean a cadastral lot or subdivision thereof, whether cadastral or not;

The words "Private drain" shall mean the drains to connect the public sewer with the private property on each side of the street;

The words "Public sewer" shall mean a public sewer to receive private drains.

Sec. 22.—By-laws Nos. 191, 235, 241, 277, 287 and 298 are repealed.

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE CIVIQUE

Compte rendu de l'assemblée du 28 décembre

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Payette, Proulx, Lavallée et Walsh.

Sur proposition de M. l'échevin Dagenais, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant le virement du montant suivant: Prendre \$112.16 sur "Achat de nouveaux livres" et appliquer cette somme à "reliure de brochures."

Des mandats sont signés en faveur de MM. Gamba, Picard, Granger, Déom et Renouf.

Ajournement.

EVA CIRCE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 4 janvier

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Ricard, Turner, Lemay, Duquette et Wilson.

Résolu: D'autoriser le surintendant à payer aux messieurs suivants leur salaire durant le temps qu'ils ont perdu pour cause de maladie: M. O. Boismenu, du 30 novembre au 30 décembre dernier, et M. Euclide Thérien, du 21 au 30 décembre dernier.

Résolu: D'approuver le compte de l'assistant-surintendant, pour frais de tramways, (\$13.00).

—Soumises et lues des lettres de MM. G. Arronson & Cie, B. Hamaroff & Fils, A. Ellison & Fils et Philorum Simard, offrant respectivement certaines sommes pour avoir le privilège de trier et ramasser ce qu'ils jugeraient nécessaire à leur commerce parmi les déchets et rebuts charroyés à l'incinérateur.

Sur proposition de M. l'échevin Lemay, appuyé par M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: Que l'offre de \$490.00 faite par M. Philorum Simard soit acceptée aux conditions spécifiées.

Résolu: De demander à la Commission des Finances que l'assistant-surintendant et l'inspecteur pourvoyeur du département de l'incinération soient, lors du réajustement des salaires, remis, quant à leurs salaires respectifs dans la position que le Conseil leur avait faite.

Résolu: Que le secrétaire de la Commission, lorsque les besoins du bureau le permettront, continue ses fonctions d'inspecteur de rues et de ruelles.

Résolu: De demander à la Commission des Finances que M. O. Pesant soit continué dans ses fonctions comme contre-maître à la courroie circulaire avec le salaire ordinaire des contre-maîtres du département.

—Soumis un rapport du surintendant déclarant que le département est à l'étroit dans les environs de l'incinérateur pour le déversement de ses cendres et résidus, et que l'usage d'un terrain lui a été offert gratuitement dans la ville St-Paul, à proximité de l'incinérateur.

Résolu: De recevoir ce rapport et de continuer les pourparlers afin de définir la position qui sera faite à la Ville par suite de ce dépôt dans les limites de ladite ville St-Paul.

—Soumise et lue une lettre de M. Wilfrid Pepin, de la Rivière des Prairies, offrant de vendre du foin à \$7.25.

Déposée aux archives.

Ajournement.

P. OLIVIER,
Secrétaire.

CIVIC LIBRARY COMMITTEE

Report of meeting held the 28th of December

Present: Ald. Dagenais, chairman, Payette, Proulx, Lavallée and Walsh.

On motion of Ald. Dagenais, it was

Resolved: That a report be made to Council asking permission to vary the following appropriation: Take \$112.16 from appropriation voted for the "purchase of new books" and apply same to "binding of pamphlets."

Vouchers were signed in favor of the following parties: Messrs. Gamba, Picard, Granger, Déom, Renouf.

Adjourned.

EVA CIRCE,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of January

Present: Ald. Lavallée chairman, Ricard, Turner, Lemay, Duquette and Wilson.

Resolved: That the superintendent be authorized to pay the following men, their salary for time lost on account of illness to wit:

Mr. O. Boismenu, from November the 30th to December the 30th, and Mr. Euclide Thérien, from the 21st of December to the 30th of December last.

Resolved: To approve of the account filed by the asst-superintendent for tramway fares, viz. \$13.00.

—Submitted and read letters from Mr. G. Arronson & Co., B. Hamoroff & Son, A. Ellison & Son and Philorum Simard, offering respectively a certain sum for the sorting and picking of garbage carted to the incinerator.

Moved by Ald. Lemay, seconded by Ald. Duquette:

That M. Philorum Simard's offer of \$490 be accepted, according to contract.

Resolved: That the Finance Committee be asked, when readjusting salaries to reestablish at their old salary, the assistant-superintendent and the supply officer of the department.

Resolved: That the secretary of the Committee, when his duties are performed, take up the work of street and lane inspector.

Resolved: That the Finance Committee be asked to authorize M. O. Pesant to continue his duties, as foreman of the endless chain at the usual salary paid to the foreman of the department.

—Submitted a report from the superintendent stating that the land set apart for the depositing of ashes and garbage at the incinerator, is not sufficient and that other ground has been offered gratuitously in the town of St. Paul in the vicinity of the incinerator.

Resolved: That said report be received and that negotiations be undertaken in order to determine what would be the position of the City if such a dumping place were selected within the limits of the town of St. Paul.

—Submitted and read a letter from Mr. Wilfrid Pepin of Rivière des Prairies, offering to sell hay at \$7.25.

Filed of record.

Adjourned.

P. OLIVIER,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 4 janvier

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

—Avant de procéder à l'ordre du jour, M. le président fait un court résumé du travail accompli durant l'année qui vient de s'écouler et remercie les membres de la Commission de l'attention sérieuse qu'ils ont donnée à toutes les questions qui leur ont été soumises, et les remercie également du grand intérêt qu'ils ont témoigné dans la bonne administration du département.

Il félicite ses collègues de la bonne entente qui a toujours régné dans la Commission et leur offre ses meilleurs souhaits de bonne et de prospère nouvelle année.

DELEGATIONS

—M. E. Tétreault, avocat, se présente devant la Commission au nom de MM. Pierre Boucher et Ovila Lanoix qui ont présenté à la Ville des réclamations au sujet de l'accident qui s'est produit à la tranchée de l'égout de la rue St-André, près de l'avenue Laurier.

M. J.-L. Archambault et M. O. Lavallée, avocats de la Ville, sont présents.

Est soumise une lettre daté du 4 janvier 1906, aux termes de laquelle MM. Pierre Boucher et Ovila Lanoix offrent, à certaines conditions, de libérer la Ville de sa responsabilité en autant qu'ils sont eux-mêmes concernés.

Résolu : Qu'ayant pris connaissance de la lettre de MM. Pierre Boucher et Ovila Lanoix, la Commission, sans prendre aucune responsabilité dans l'espèce, décide de continuer le paiement du salaire desdits employés ; et de référer la question à la Commission des Finances. Et, dans l'intervalle, que les avocats de la Ville soient priés de prendre tous les renseignements nécessaires, et de déclarer la Ville a encouru quelque responsabilité.

REQUETES, ETC.

—De la "Canadian Transfer Company" s'opposant à l'effacement de la ligne homologuée de la ruelle St-David.

Résolu : D'annexer ladite lettre aux autres documents se rapportant à cette question.

—De la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc demandant l'autorisation de prolonger sa voie d'évitement sur la rue St-Patrice.

Question différée à la prochaine assemblée.

—De M. Jos. Lepin demandant une compensation pour dommages qu'il a encourus en tombant sur le trottoir, en face de l'hôtel Mercure, sur le bord de l'eau.

Résolu : De référer la question au département des Réclamations et d'en donner avis à M. Lepin.

—De citoyens intéressés demandant à la Ville de prendre possession de l'avenue de l'Eglise, dans le quartier Duvernay.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport.

RAPPORTS.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport déclarant qu'il est absolument nécessaire de s'assurer les services de deux nouveaux ingénieurs civils et d'un commis additionnel afin de permettre au département d'exécuter le surcroît d'ouvrage occasionné par les dernières expropriations, et recommandant aussi la nomination de deux ingénieurs additionnels et d'un commis surnuméraire pour le bureau du département de la Voirie.

—Soumis un rapport de MM. Butler et Rochon au sujet de l'accident survenu dans la tranchée de l'égout de la rue St-André, près de l'avenue Laurier.

Résolu : De renvoyer ces rapports aux avocats de la Ville.

—Soumis le rapport de la Commission de la Voirie, rapport qui lui a été renvoyé de nouveau par le Conseil, au sujet de la prolongation de la double voie des tramways de la rue St-Jacques et du changement qu'il s'agit d'effectuer dans la circulation des tramways de la rue St-Denis.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of January

Present : Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

—Before proceeding with the order of the day, the chairman reviewed briefly the work of the past year and thanked the members of the Committee for the careful consideration bestowed upon all matters submitted to them, and also for the deep interest evinced in the welfare of the department. He congratulated the members on the spirit of harmony which reigned in the Committee and extended to them his heartiest wishes for a happy and prosperous new year.

DELEGATIONS.

—Mr. E. Tétreault advocate, appeared before the Committee, on behalf of Messrs. Pierre Boucher and Ovila Lanoix, who had made claims arising out of the accident which occurred in the trench for a sewer in St. André street, near Laurier Avenue.

Mr. J. L. Archambault and Mr. O. Lavallée, of the Law Department, were present.

Submitted a letter dated January 4th, 1906, from Messrs. Pierre Boucher and Ovila Lanoix, offering to free the City from responsibility in so far as they are concerned, on certain conditions.

Resolved : That, having taken into consideration the letter of Messrs. Pierre boucher and Ovila Lanoix, the Committee, without assuming any responsibility, in the matter, decides to continue the payment of the wages of said employes; and to refer the matter to the Finance Committee. And in the meantime, that the City attorneys be requested to secure all necessary information and determine whether or not the City has incurred any responsibility.

PETITIONS, ETC.

—From the Canadian Transfer Company, objecting to erasure of homologated line of St. David's Lane.

Resolved : That said letter be attached to the other documents dealing with the matter.

—From the Grand Trunk Ry Co., applying for permission to extend the siding on St. Patrick street.

Consideration deferred until next meeting.

—From Mr. Jos. Lepin claiming compensation for damages sustained by falling on the sidewalk opposite Hotel Mercure, on the River front.

Resolved : That the matter be referred to the Claims Department, and that Mr. Lepin be notified accordingly.

—From interested citizens requesting the City to take over Avenue de l'Eglise in Duvernay ward.

Referred to the City Surveyor for a report.

REPORTS.

—On the report of the City surveyor, it was

Resolved : That a report be made to Council stating that it is absolutely necessary that the services of two additional civil engineers and an extra clerk be secured in order to enable the Department to cope with the increased work necessitated by the recent expropriations; and recommending that two additional engineers and one extra clerk be appointed to the Road Department Staff.

—Submitted the report of Messrs. Butler and Rochon re accident in sewer trench on St. André street, near Laurier Avenue.

Resolved : That said report be referred to the City attorneys.

—Submitted the report of the Road Committee referred back by the City Council, anent the proposed extension of the double tracks on St. James street and the proposed alteration in the St. Denis Route.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant de demander à la "Montreal Street Ry Co." de construire une double voie sur la rue St-Antoine, à l'endroit où ladite rue est élargie, et de prolonger ladite double voie au fur et à mesure que l'élargissement de ladite rue sera effectué; et, de plus, qu'un nouveau service de tramways soit établi sur la rue St-Antoine, depuis les limites Ouest de la Ville jusqu'à l'avenue DeLorimier et retour. La "Montreal Street Ry Co.", devant avoir le droit de placer des voies d'évitement sur ladite rue St-Antoine, jusqu'à ce que la double voie soit complétée. Lesdites voies d'évitement devant être placées aux endroits indiqués par l'inspecteur de la Ville.

Il est de plus

Résolu : Que soit présenté de nouveau au Conseil le rapport, en date du 12 décembre 1905, au sujet du prolongement projeté de la double voie de la rue St-Jacques, et du projet de faire circuler les tramways de la ligne St-Denis à l'Est et à l'Ouest sur la rue St-Jacques.

—Soumise une réclamation de M. Jules de Lathower, au montant de 75c, coût du remplacement d'un carreau brisé par les explosions causées par les travaux de sautage dans la rue St-André.

Résolu : De payer ce compte.

—**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser la Commission de la Voirie à prolonger d'environ 80 pieds l'égout en voie de construction dans la rue Davidson, au Sud de la rue Ontario.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 5 janvier

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, L.-A. Lapointe, Carter Payette et DeSerres.

Les procès-verbaux des quatre dernières séances sont lus et confirmés, mais en amendant la résolution de M. l'échevin Sadler pour nommer M. Boyd avocat de la Ville en changeant le chiffre de son salaire de \$1,500 en celui de \$2,000. (M. l'échevin Carter dissident).

—Sur proposition de M. l'échevin Ekers, il est

Résolu : De demander à chaque président et chef de département, pour la semaine prochaine, un rapport sur les employés qui, pour des raisons spéciales, auraient droit à une augmentation de salaire, en tenant compte du fait que le montant à la disposition de la Commission est très limité.

A la demande de M. l'échevin Lapointe, il est aussi

Résolu : D'attendre ce rapport pour prendre en considération plusieurs résolutions et requêtes relatives à la question des salaires, ainsi que des demandes de subvention.

—Soumise une lettre de M. Ethier recommandant de régler le montant du jugement *re* Gordon contre la Ville, s'élevant à \$18,850.42 plus les intérêts depuis le 4 juin 1903.

Résolu : De recommander au Conseil de payer le montant requis à même le fonds de réserve.

—La question de la responsabilité de la Ville quant à la protection du port et des propriétés de la Commission du port et du gouvernement étant discutée, il est

Résolu : De recommander au Conseil de donner avis au gouvernement et à la Commission du Port qu'à partir du 1er mai prochain ils devraient, comme autrefois fournir la police requise dans le port de Montréal. (M. l'échevin Payette dissident).

—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie demandant \$400 pour prolonger l'égout de la rue Davidson.

Résolu : De concourir, la somme requise étant payable en entier par les propriétaires.

—Soumis un compte de M. L.-A. Lefebvre, greffier de la Cour du Recorder, pour balance d'honoraires due en 1905.

Résolu : De le payer sous réserve.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was.

Resolved : That a report be made to Council recommending that the Montreal Street Ry. Co. be required to lay a double track on St. Antoine street where widened, and to extend said double track accordingly as the widening of said street shall be effected; and furthermore that a new car line be established on St. Antoine street, from the western limits of the City to DeLorimier ave. and return. The Montreal Street Ry. Co., to have the right to establish switches on said St. Antoine street pending the completion of the double track. The said switches to be located by the City surveyor.

It was furthermore.

Resolved : That the report dated December 12th, 1905 regarding the proposed extension of the double tracks on St. James street, and the operation of the cars of the "St. Denis Route" eastwards and westwards on St. James street be renewed.

—Submitted a claim from Mr. Jules Lathower for 75c being the cost of renewing a pane of glass which was broken as the result of blasting operations in the St. André street.

Resolved : That said account be paid.

—**Resolved :** That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to extend to a distance of about 80 feet the sewer under construction in Davidson street, south of Ontario street.

Ajourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of January

Present. Ald. Vallières, chairman, Sadler, Ekers, L.-A. Lapointe, Carter, Payette and DeSerres.

The minutes of the four last meetings were read and confirmed, but an amendment was made to Ald. Sadler's resolution concerning the appointment of Mr. Boyd, city attorney, by altering the amount of his salary, from \$1,500 to \$2,000. (Ald. Carter dissenting).

—On motion of Ald. Ekers, it was

Resolved : To ask from the chairman and president of each of the departments a report for next week stating the names of employes entitled, for special reasons, to an increase of salary, bearing in mind that the amount at the disposal of the Committee is very limited.

At the request of Ald. Lapointe, it was

Resolved : To wait for said report before taking into consideration several resolutions and petitions anent salaries and grants.

—Submitted a letter from Mr. Ethier recommending that the amount of judgment *re* Gordon against the City, to wit: \$18,850.42, plus interest from the 4th of June 1903, be settled.

Resolved : That Council be recommended to pay the amount from reserve fund.

—The question of responsibility of the City anent protection to the harbour, and to properties belonging to the Harbour Commission and to the Government, being discussed, it was

Resolved : To notify the government and the Harbour Commissioners that from the 1st of May next they must, as heretofore, furnish the police required for protection to the Montreal harbour. (Ald. Payette dissenting).

—Submitted a report from the Road Committee, asking for an appropriation of \$400 for the extension of the sewer in Davidson street.

Resolved : To concur; the amount required to be paid entirely by proprietors.

—Submitted a claim from Mr. L.-A. Lefebvre, clerk of the Recorder's Court, for balance of fees due in 1905.

Resolved : That he be paid under reserve.

—M. Bienvenu demande d'être autorisé à requérir des soumissions pour les numéros de voitures et insignes du département des licences, mais de donner le contrat des numéros d'automobiles à M. Dreschel, à raison de 30 cents le numéro.

Adopté.

—*Résolu*: De recommander au Conseil de donner instruction aux différents chefs de départements de prendre charge des départements similaires des municipalités annexées ainsi que des employés qui administrent ces départements.

—Lu le rapport de la sous-commission des Réclamations recommandant de régler certaines réclamations et les frais des avocats de la Ville *re* Cantin; le tout s'élevant à \$4,293.52. (M. l'échevin Lapointe dissident quant à ce dernier montant).

—Soumise une lettre de M. Weinfield au sujet du règlement de certaines causes.

Résolu: De la renvoyer aux avocats de la Ville.

—Sur proposition de M. l'échevin Payette, il est

Résolu: De fixer comme suit, pour l'exercice courant, le salaire des employés de *La Gazette Municipale*:

L. de Montigny, directeur	\$1,500
C. Smith, assistant	1 000
— traducteur	780
P. Lemieux, commis	260
	\$3,540

Et que ladite somme soit prise sur les crédits appropriés par le Conseil au service des Impressions et de *La Gazette Municipale*.

—*Résolu*: D'approuver le paiement de la somme de \$50 à M. E. Fruitier pour travail supplémentaire, tel que recommandé par la Commission de la Voirie.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 8 janvier

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Ricard, Duquette, Wilson et Turner.

—M. l'échevin Ricard propose et il est

Résolu: Que M. O. Pesant soit relevé de ses fonctions temporaires de contremaître à la courroie circulaire, pour reprendre ses fonctions comme inspecteur de rues et ruelles, comme ci-devant.

—Le surintendant informe la Commission qu'il faudrait un dépôt dans les environs de l'incinérateur. Il est alors

Résolu: D'autoriser ledit surintendant à entrer en pour-parler à ce sujet, avec M. Chas-H. Higgins, à la condition, toutefois, que ledit M. Higgins tienne la Ville indemne de tous recours en dommages contre elle à raison de ce dépôt.

—Le surintendant fait rapport à la Commission que, dans son opinion les inspecteurs de rues et ruelles sont absolument nécessaires à l'efficacité et au bon fonctionnement du service de l'enlèvement.

—*Résolu*: D'autoriser le surintendant à payer le montant octroyé par le Conseil à M. Octave Cossette, pour l'enlèvement des matières fécales dans Villeray, St-Henri et Ste-Cunégonde, en le divisant en douze versements mensuels, lesquels devront être joints aux versements mensuels stipulés déjà par contrat.

—*Résolu*: De donner ordre au surintendant de voir à compléter les détails de l'achat du terrain dont il a déjà été question devant cette Commission, et de soumettre le projet de contrat à ce sujet à la prochaine assemblée de la Commission.

Ajournement.

P. OLIVIER,
Secrétaire.

—Mr. Bienvenu asked authority to call for tenders for vehicle numbers and badges to be used by the license department; as to the contract for automobile numbers, that it be awarded to Mr. Dreschel, at 30 cts per number.

Adopted.

Resolved: To recommend Council that instructions be given the different heads of departments to take charge of similar departments of recently annexed municipalities, and also to take charge of the employees of said new departments.

—Read the report of the sub-committee on claims recommending that certain claims, the City attorney's costs *re* Cantin case, the whole amounting to \$4,293.52, be settled. (Ald. Lapointe dissenting as to the amount.)

—Submitted a letter from Mr. Weinfield anent the settlement of certain cases.

Resolved: To refer same to the City attorneys.

On motion of Ald. Payette, it was

Resolved: That the salaries of the officers of the *Municipal Gazette* be fixed as under for the current year:

L. de Montigny, editor	\$1,500
C. Smith asst. editor	1,000
— translator	780
P. Lemieux, clerk	260
	\$3,540

And that the said amount be set aside from the Appropriation voted by the Council for Printing, Stationery and *Municipal Gazette*.

Resolved: That the payment of \$50 to Mr. E. Fruitier for extra work, as recommended by the Road Committee, be approved of.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of January

Present: Ald. Lavallée, chairman, Ricard, Duquette, Wilson and Turner.

—Moved by Ald. Ricard, and

Resolved: That Mr. O. Pesant be relieved of his temporary duties as foreman at the endless chain; and that he resume his functions, as heretofore, as street and lane inspector.

—The superintendent informed the Committee that a dumping place was needed in the vicinity of the incinerator; it was then

Resolved: That the superintendent be authorized to enter into negotiations with Mr. Chas. H. Higgins conditionally, however, that he shall hold the City harmless against any damages on account of the establishment of said dump.

—The superintendent made a report stating that, in his opinion, street and lane inspectors were of an absolute necessity for the effective and good management of the removal of garbage.

—*Resolved*: That the superintendent be authorized to pay Mr. Octave Cossette the amount granted by Council, for the removal of excrements from Villeray, St. Henry and St. Cunégonde; dividing said amount into twelve monthly payments, which shall be added to the monthly instalments already stipulated by contract.

Resolved: That orders be given to the superintendent to see that conditions are completed concerning the purchase of a piece of land which has been offered to the Committee and to submit the draft of said contract at the next meeting of the Committee.

Adjourned.

P. OLIVIER,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 8 janvier

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Clearihue, Dagenais, Lavallée Robillard, Turner, Sadler Ekers, Gallery, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin, Duquette et Major.

Avant de procéder aux affaires, les membres du Conseil présentent à Son Honneur le Maire son portrait en peinture, et après quelques paroles de MM. les échevins Dagenais, Ekers et Sadler et des remerciements de Son Honneur, le Conseil se remet aux affaires de routine.

REQUETES.

1.—De M. Oscar Lavallée et M. W.-H. Butler acceptant la position d'avocats de la Ville; et de M. Paul-G. Martineau acceptant celle d'avocat-consultant de la Ville.

2.—De M. E.-W. Bemis produisant son compte *re* expertise sur la question du gaz, (\$807).

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin ROBERTSON, il est

Résolu: Que ce montant lui soit payé en règlement final.

3.—De M. E. Guay demandant qu'il lui soit permis de garder les insignes de la mairie de St-Henri.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: D'accéder à cette demande.

4.—De l'avocat de la Ville suggérant de donner aux locataires de la rue St-Antoine et du Parc LaFontaine avis des expropriations prochaines.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: De prier l'avocat de la Ville de donner cet avis immédiatement.

Son Honneur le Maire ayant laissé la salle du Conseil, M. l'échevin Vallières occupe le fauteuil de la présidence.

ACTE.

5.—Arrangement entre la Ville et la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc au sujet de l'évaluation foncière de la propriété de ladite compagnie, située dans le quartier Ste-Anne.

A ce sujet est soumise et lue une communication de l'avocat en chef de la Ville suggérant certains amendements à cet acte.

Et un débat s'engageant.

Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin DAGENAI, il est

Résolu: D'amender cet acte en y ajoutant les mots suivants: "Il est convenu et compris entre les parties que la propriété dont il est question dans ledit plan sera cotisée à sa pleine valeur, mais que la Ville ne percevra que le montant des taxes fixé par le Conseil d'après cet acte sur un chiffre d'un million de dollars durant ledit laps de temps pour contributions foncières municipales, et ladite propriété sera aussi cotisée pour les fins scolaires suivant la loi, et la Ville percevra telles taxes scolaires en sus des contributions foncières municipales," et que, ainsi amendé, ledit acte soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville. (MM. les échevins Lavallée, Robillard et Ricard dissidents).

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin DAGENAI, il est

Résolu: D'insérer dans les projets d'amendements à la charte une clause par laquelle l'arrangement intervenu entre la Ville et la Compagnie du Grand Tronc devra être ratifié par la Législature, à condition cependant que la Compagnie s'engage à payer toute amende qui pourra être imposée à la Ville par la Législature, et toute autre dépense provoquée par ladite législation. (MM. les échevins Lavallée, DeSerres, Robillard et Ricard dissidents).

CITY COUNCIL

Report of monthly meeting held the 8th of January

His Worship the Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin, Duquette and Major.

Before proceeding to business, His Worship the Mayor was presented with an oil portrait of himself by the members of the Council and after complimentary remarks by Ald. Dagenais, Ekers and Sadler, and an acknowledgment by His Worship, the Council took up routine proceedings.

PETITIONS.

1.—From Oscar Lavallée and W. H. Butler accepting the position of City attorneys, and Paul G. Martineau that of consulting City attorney.

Filed of record.

2.—From E.-W. Bemis transmitting his account *re* report on gas question. (\$807).

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ROBERTSON, it was

Resolved: That the same be paid in final settlement.

3.—From E. Guay asking that he be allowed to retain the insignia of the Mayoralty of St. Henri.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said request be granted.

4.—From City attorney suggesting that notice be given to tenants on St. Antoine street and LaFontaine Park in view of approaching expropriations.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER it was

Resolved: That the City attorney be instructed to give said notice forthwith.

His Worship the Mayor having left the Council chamber, Ald. Vallières, acting mayor, took the chair.

DEED.

5.—Agreement between the City and the Grand Trunk Railway Co. concerning the assessment of the company's property in St. Ann's ward.

In this connection submitted and read a communication from the chief City attorney suggesting certain amendments thereto.

And a debate arising,

On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. DAGENAI, it was

Resolved: That said deed be amended by adding thereto the following words: "It is agreed and understood by the parties, that the property referred to in said plan shall be assessed at its full value, but the City shall collect only the tax fixed by the Council under this agreement on an amount of one million of dollars during said period for municipal assessments, and said property shall also be assessed for school purposes according to law, and the said City shall collect such school taxes in addition to said municipal assessments," and that so amended said deed of agreement be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City. (Ald. Lavallée, Robillard and Ricard dissenting).

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. DAGENAI, it was

Resolved: That a clause be inserted in the proposed amendments to the charter whereby the agreement between the City and the Grand Trunk Railway Co. shall be ratified by the Legislature, conditionally however, that the company shall bind itself to pay any fine which may be imposed upon the City by the Legislature and any other expenditure connected with said legislation. (Ald. Lavallée, DeSerres, Robillard and Ricard dissenting).

RAPPORTS.

6.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler certaines réclamations s'élevant à \$4,331.71.

7.—De la Commission des Finances, à l'effet de donner instruction aux chefs de service de prendre charge des divers départements de St-Henri, Villéray et Ste-Cunégonde.

8.—De la Commission des Finances, à l'effet de payer le jugement dans l'affaire Gordon vs la Ville, (\$21,300.96).

9.—De la Commission des Finances, à l'effet de notifier le gouvernement fédéral et la Commission du Port de fournir la police nécessaire à la protection du port.

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

10.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit additionnel de \$400 pour parachever l'égoût de la rue Davidson.

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

11.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'ordonner à la "Montreal Street Railway Co." de construire une double voie sur la rue St-Jacques et d'effectuer certains changements à la ligne de la rue St-Denis.

12.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'établir une nouvelle ligne de tramways rue St-Antoine.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés. (MM. les échevins Vallières et Sauvageau dissidents).

13.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de nommer deux ingénieurs additionnels et un nouveau commis.

Renvoyé à la Commission des Finances.

14.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'autoriser M. P. Simard à ramasser certains objets de déchet à l'incinérateur.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 10 janvier

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

—Le surintendant de Police demande que des enclos publics soient établis aux endroits suivants: 33, Place Jacques-Cartier et 1353, rue Notre-Dame.

Accordée.

—La requête de M. Lainé, demandant qu'une licence pour tenir un Refuge de Nuit lui soit accordée, est de nouveau soumise et lue.

Le surintendant de Police soumet un rapport à l'encontre de cette requête.

Sur proposition de M. l'échevin Chaussé, il est

Résolu: D'adopter le rapport du surintendant de Police en cette affaire. (M. l'échevin Wilson dissident).

—A la demande du surintendant de Police, il est

Résolu: D'établir des postes de cochers aux endroits suivants: 350, rue Lagauchetière, vis-à-vis le Club Canadien, un

REPORTS.

6.—From Finance Committee to settle claims amounting to \$4,331.71.

7.—From Finance Committee to instruct heads of departments to assume control of the different departments of St. Henri, Villéray and Ste. Cunégonde.

8.—From Finance Committee to pay judgment *re* Gordon vs the City, (\$21,300.96).

9.—From Finance Committee to notify Federal Government and Harbor Board to supply police protection for the harbor.

On motion of Ald. SADLER seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

10.—From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for an additional appropriation of \$400 to complete sewer in Davidson street.

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

11.—From Road Committee to order Montreal Street Railway Co. to lay a double track on St. James street and to alter St. Denis street route.

12.—From Road Committee to establish a new street car line on St. Antoine street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted. (Ald. Vallières and Sauvageau dissenting).

13.—From Road Committee for the appointment of two additional engineers and one extra clerk.

Referred to Finance Committee.

14.—From Incineration Committee to allow P. Simard to gather certain refuse at the incineration.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. ROBIL-LARD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of January

Present: Ald. Saint-Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

—The Police superintendent asked that the public yards be established in the following places: 33 Jacques Cartier square and 1353, Notre Dame street.

Granted.

—A petition from Mr. Lainé asking authority to keep a night refuge was again submitted and read.

The Police superintendent submitted a report against said petition.

On motion of Ald. Chaussé, it was

Resolved: That the above report of the Police superintendent be adopted. (Ald. Wilson dissenting).

At the request of the Police superintendent it was

Resolved: To establish cab stands in the following places: 350 Lagauchetière street, (opposite the "Club Canadien,")

poste de deux voitures; rue St-Jacques, vis-à-vis le St. Lawrence Hall, un poste d'une voiture à la fois.

—Une lettre de M. Wainwright, de la Cie du Grand Tronc, au sujet du poste de cochers vis-à-vis la gare Bonaventure est référée aux avocats de la Ville avec prière de faire rapport.

—Soumise et lue un rapport du surintendant de Police demandant que la Commission fasse un nouvel achat de charbon pour les différents postes de Police.

Une sous-commission composée de MM. les échevins Saint-Denis, Walsh, Paquin et Wilson est nommée à cet effet.

—La requête demandant l'incorporation du "Germania Club" est accordée.

—Soumise et lue une lettre de M. J.-F. Dubreuil demandant la nomination d'un sténographe officiel à la Cour du Recorder.

Question déferée aux prochains crédits pour l'année 1907.

—Différentes soumissions pour le ferrage des chevaux de la patrouille sont soumises et lues.

Ces soumissions sont acceptées et le surintendant de Police reçoit instruction de répartir les contrats suivant les besoins du service.

—Sur proposition de M. l'échevin Chaussé, il est Résolu: De nommer Almira Tourangeau constable de la force de Police.

Adjournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée spéciale du 15 janvier.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT.

1. Législation.—Sur les amendements à la charte.

MOTION.

2. Ekers.—Pour offrir un renouvellement de contrat à la Cie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal.

REGLEMENTS.

3. 2me et 3me lectures d'un règlement re fonds de pension pour les employés municipaux. (Vallières).
4. 2me et 3me lectures d'un règlement re inspection du poisson, des légumes, etc. (Dagenais).
5. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement pour défendre la circulation des voitures lourdes dans certaines rues. (Lévy).

MOTION.

6. Lavallée.—Pour augmenter les gages des journaliers.

RAPPORT.

7. Hygiène et Statistiques.—Re établissement de sanatoria pour le traitement de la tuberculose.

REGLEMENT.

8. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 130 re fumée. (Robertson).

RAPPORT

9. Voirie.—Pour nommer C. de B. Leprohon sous inspecteur conjoint.

MOTIONS.

10. Ekers.—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz.
11. Proulx.—Pour que la Cité fournisse le gaz aux citoyens.
12. Lapointe, L.-A.—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz.

a stand for two cabs; St. James street, (opposite the St. Lawrence Hall,) a stand for one cab at a time.

—Read a letter from Mr. Wainwright of the Grand Trunk Ry. Co., anent the cab stand, opposite Bonaventure station.

Referred to the City attorneys for report.

—Submitted and read a report from the Police superintendent asking that the Committee be authorized to purchase coal for the different police stations.

A sub-committee composed of Ald. Saint-Denis, Walsh, Paquin and Wilson was appointed in this connection.

—The petition asking that the Germania Club be incorporated, was granted.

—Submitted and read a letter from Mr. J.-F. Dubreuil asking that an official stenographer be appointed for the Recorder's Court.

Consideration deferred until the appropriations for 1907 are voted.

—Different tenders for the shoeing of the patrol horses were submitted and read.

Said tenders were accepted and the superintendent was instructed to divide the contracts according to the needs of the department.

—On motion of Ald. Chaussé, it was Resolved: To appoint Almira Tourangeau constable of the police force.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

CITY COUNCIL.

Special meeting of the 15th of January.

ORDER OF THE DAY.

REPORT.

1. Legislation.—On amendments to the charter.

MOTION.

2. Ekers.—To offer a renewal of contract to the Montreal Light, Heat and Power Co.

BY-LAWS.

3. 2nd and 3rd reading of a by-law re civic pension fund. (Vallières).
4. 2nd and 3rd reading of a by-law re inspection of fish, vegetables, etc. (Dagenais).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit traffic of heavy vehicles in certain streets. (Levy).

MOTION.

6. Lavallée.—To increase wages of laborers.

REPORT.

7. Hygiène and Statistics.—On the establishment of a sanatoria for the treatment of tuberculosis.

BY-LAW

8. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 130 re smoke. (Robertson.)

REPORT.

9. Road.—To appoint C. de B. Leprohon joint deputy-city surveyor.

MOTIONS.

10. Ekers.—To call for tenders for the supply of gas.
11. Proulx.—That the city supply gas to citizens.
12. Lapointe, L. A.—To call for tenders for the supply of gas.

REGLEMENTS.

13. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 105. (Dagenais).
14. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant les règlements *re* taxes, etc. (L.-A. Lapointe).
15. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 210. (Lapointe, L.-A.)
16. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 49. (Larivière).

MOTIONS.

17. Pour amender le règlement No 266. (Duquette).
18. Pour amender le règlement No 270. (St. Denis).

REGLEMENTS.

19. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 266 *re* taxe d'eau. (Carter).
20. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de réduire la taxe d'eau. (L.-A. Lapointe).

RAPPORT.

21. *Voirie*.—Pour changer le nom de la rue du Palais. (quartier St-Denis).

REGLEMENT.

22. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 313. (Leclaire).

RAPPORT.

23. *Incendies et Eclairage*.—Pour permettre à S. Galt d'installer une machine à vapeur.

MOTIONS.

24. *Larivière*.—Pour amender le règlement No 260.
25. *Leclaire*.—Pour abroger la Sect. 3 du statut 63 Vict., chap. 49.

REGLEMENT.

26. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de fermer la rue des Carrières. (Levy).

CAHIER DE CHARGES.

27. Cahier de charges pour fourniture de gaz.

REGLEMENT.

28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 193 et 212. (Vallières).

RAPPORT.

29. *Voirie*.—Pour accorder un certain privilège à O.-H. Tansey.

MOTION.

30. *DeSerres*.—Pour abroger résolution *re* changement du nom de la rue Craig.

REGLEMENT.

31. 2ème et 3ème lectures d'un règlement régissant la construction des édifices sur la rue St-Laurent. (Leclaire).

RAPPORT.

32. *Finances*.—Pour fusionner les départements de la *Gazette Municipale* et des Impressions.

MOTION.

33. *Ames*.—Pour donner instruction à la Commission des Incendies et de l'Eclairage de tenir une enquête au sujet de certaines accusations.

REGLEMENT

34. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement annexant la Ville St-Paul. (Lavallée).

BY-LAWS.

13. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 105. (Dagenais).
14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* taxes, etc. (L. A. Lapointe).
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 210. (L. A. Lapointe).
16. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 49. (Larivière).

MOTIONS.

17. To amend by-law No. 266. (Duquette).
18. To amend by-law No. 270. (St. Denis).

BY-LAWS.

19. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter).
20. 2nd and 3rd reading of a by-law to reduce the water rates. (L. A. Lapointe).

REPORT.

21. *Road*.—To change name of Palace street. (St. Denis ward).

BY-LAW

22. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 313. (Leclaire).

REPORT.

23. *Fire and Light*.—To allow S. Galt to erect a steam engine.

MOTIONS.

24. *Larivière*.—To amend by-law No. 260.
25. *Leclaire*.—To repeal Sect. 3 of the Act. 63 Vict., chap. 49.

BY-LAW.

26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to close Carrière street. (Levy).

SPECIFICATION.

27. Specification for proposed supply of gas.

BY-LAW.

28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 193 and 212. (Vallières).

REPORT.

29. *Road*.—To grant certain privilege to O. H. Tansey.

MOTION.

30. *DeSerres*.—To repeal resolution *re* naming Craig street.

BY-LAW.

31. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* construction St. Lawrence street. (Leclaire).

REPORT.

32. *Finance*.—To merge *Municipal Gazette* and Printing departments.

MOTION.

33. *Ames*.—To instruct Fire and Light Committee to investigate certain charges.

BY-LAW

34. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex Ville St. Paul. (Lavallée).

RAPPORTS.

- 35. *Voirie*.—Pour annuler le bail d'Elie Prénoveau *re* carrière.
- 36. *Finances*.—Pour régler l'affaire Hamel.

MOTIONS.

- 37. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No 266 *re* bains et cabinets d'aisances.
- 38. *Lapointe, L.-A.*—Pour amender la règle 139.
- 39. *St-Denis*.—Pour que des conférences aient lieu entre les différents chefs de départements.
- 40. *St-Denis*.—Pour vendre à l'encan les objets volés.

RAPPORTS

- 41. *Finances et Hygiène et Statistiques*.—*Re* établissement d'une morgue.
- 42. *Hygiène et Statistiques*.—*Re* analyse de l'eau de l'aqueduc.

REGLEMENT

- 43. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re* taille des constables. (St-Denis).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



DEPARTEMENT DES LICENCES

NUMEROS

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné seront reçues au bureau du greffier de la Ville, jusqu'à Vendredi midi, le 19 janvier courant, pour la fourniture de numéros de licences et de voitures, insignes, etc. etc.

Une soumission séparée devra être faite pour les numéros peints et une autre pour les numéros en métal, et l'on pourra soumissionner pour l'une ou l'autre classe de ces numéros, ou pour les deux.

Chaque soumissionnaire devra faire sa ou ses soumissions sur des blancs qu'il pourra se procurer au bureau du surintendant des Licences, Hôtel de Ville.

Un chèque accepté équivalent à 15% du montant de la soumission devra accompagner chaque soumission.

Les fournitures devront être livrées pas plus tard que le 20 avril prochain, à défaut de quoi, une amende de \$200 sera imposée.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 9 janvier 1906.

REPORTS.

- 35. *Road*.—To cancel Elie Prenoveau's lease of quarry.
- 36. *Finance*.—To settle Hamel litigation.

MOTIONS.

- 37. *Dagenais*.—To amend by-law No. 266 *re* baths and closets.
- 38. *Lapointe, L. A.*—To amend Rule 139.
- 39. *St. Denis*.—To provide for conferences between the different heads of departments.
- 40. *St. Denis*.—To sell stolen articles by auction.

REPORTS

- 41. *Finance, Hygiene and Statistics*.—On establishment of a morgue.
- 42. *Hygiene and Statistics*.—On the analysis of city's water supply.

BY-LAW

- 43. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* height of policemen. (St. Denis).

L. O. DAVID,
City Clerk.



LICENSE DEPARTMENT

NUMBERS

Scaled tenders addressed to the undersigned will be received at the City Clerk's office until 12 o'clock noon, Friday, the 19th day of January instant, for licence and vehicle numbers, badges, etc. etc.

A separate tender must be made for painted numbers and another for metal numbers, and tenderers will be permitted to tender for either one or the other class of such numbers, or for both.

Each tenderer must tender on forms to be had from the office of the Superintendent of Licenses, City Hall.

An accepted cheque equal to 15% of the amount of the tender must accompany each tender.

Supplies to be furnished not later than the 20th day of April next, in default of which a fine of \$200 will be imposed. The lowest or any tender not necessarily accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, January 9th, 1906.



" LA GAZETTE MUNICIPALE "

Soumissions pour l'impression de la " Gazette Municipale "

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, JEUDI, le 25 janvier courant, pour la composition et l'impression de "La Gazette Municipale" durant quarante-quatre (44) semaines, à compter de la première semaine de mars prochain.

Tous les renseignements relatifs à cette entreprise pourront être obtenus, avec le cahier des charges et les formules de soumission, au bureau de M. G. Faille, commis de la Papeterie et des Impressions, à l'Hôtel de Ville.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite sur lesdites formules.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Finances, qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE
Montréal, 13 janvier 1906.



" MUNICIPAL GAZETTE "

Tenders for the printing of the " Municipal Gazette "

Scaled tenders, addressed to the City Clerk, and deposited at his office, City Hall, will be received until noon, on THURSDAY, the 25th January instant, for the composition and printing of the "Municipal Gazette" during 44 weeks, from the first week of March next.

All information required as well as copies of specifications and forms of tender may be obtained at the office of Mr. G. Faille Clerk of Stationery and Printing, City Hall.

No tender will be considered unless made on the said forms.

Tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Finance Committee following the reception thereof.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 13th January, 1906.



Aqueduc de Montreal CHARBON

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Cité et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, et portant au dos les mots "Soumission pour Charbon" seront reçues jusqu'à MARDI, le 23 JANVIER, à midi, pour la fourniture et la livraison de:

7,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur, pour la station des pompes du bas niveau, Pointe Saint-Charles.

Le charbon devra être livré aussitôt que l'entreprise aura été adjugée, à raison d'au moins 50 tonnes par jour.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la quantité du charbon qu'ils ont à offrir avec le nom de la mine.

Un chèque certifié, à l'ordre du trésorier de la Cité, pour une somme représentant 40 cents par tonne du charbon offert, devra accompagner chaque soumission.

La tonne mentionnée ici est de 2,000 livres.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage pas, par cette annonce, à acheter du charbon d'une espèce ou d'une qualité quelconque ou en quantité quelconque, mais elle pourra diviser l'entreprise entre deux ou plusieurs des soumissionnaires, et il est expressément entendu qu'elle sera parfaitement libre de se réserver et elle se réserve, par les présentes, le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 8 janvier, 1906.



WATER WORKS COAL

SEALED TENDERS addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, endorsed "Tender for Coal", will be received until 12 o'clock noon on TUESDAY, the 23rd JANUARY instant, for the supply and delivery of:

7,000 tons more or less of soft steam coal for the Low level Pumping Station, Pt. St. Charles.

Deliveries are to be arranged for as soon as the contract has been awarded at the rate of at least 50 tons per day.

Parties tendering must state the kind and quality of coal they have to offer whether run of mine, screened at the mine, screenings or any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque to the order of the City Treasurer for the sum amounting to forty cents per ton of the coal he has to offer must accompany each tender.

The ton herein mentioned is of 2,000 lbs.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties at the next meeting of the Water Committee, following the reception of the tenders.

The Water Committee does not bind itself to purchase coal of any kind or quality or in any quantity, but may divide the amount to be taken between any of the tenderers, and it is expressly understood that it is at full liberty to reserve, and does hereby reserve, the right to reject any and all tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY HALL,
Montreal, 8th January, 1906.



AVIS PUBLIC

La nomination des candidats à la prochaine élection pour les charges de maire et d'échevins aura lieu au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.

Les bulletins de présentation devront être produits au bureau du Greffier de la Ville, durant les heures de bureau, entre le 15ème jour de janvier courant, à midi, et le 20ème jour de janvier courant, à midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en nomination pour quelqu'une des charges susdites, à l'expiration du délai ci-dessus mentionné, ce candidat se trouvera élu *ipso facto*, mais dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera jeudi, le 1er février prochain, entre 9 heures de l'avant-midi et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité ainsi que tous renseignements concernant les formalités à remplir.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 8 janvier 1906.



PUBLIC NOTICE

The nomination of candidates at the ensuing election, for the offices of Mayor and Aldermen, will take place at the City Clerk's Office, at the City Hall.

The nomination papers shall be filed in the office of the City Clerk during office hours, between the 15th day of January instant, at noon, and the 20th day of January instant, at noon.

In the event of there being only one candidate nominated for any of the offices aforesaid, at the expiration of the above mentioned delay, he shall *ipso facto* be elected, but in the event of there being two or more candidates nominated, a poll shall be granted to the held on Thursday, the 1st day of February next, between the hours of 9 o'clock a. m., and 5 o'clock p. m., at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank forms of nomination papers, certificates of qualification, and all information as regards the formalities to be observed, may be obtained on application at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 8th January, 1906.

DEPARTEMENT D'HYGIENE. — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 6 Janvier, à midi.

Weekly report, ending Saturday, the January 6th, at noon.

CAS DE MALADIES ET DECÈS RAPPORTÉS.	Semaine. Week.		Depuis le commencement de l'année. From the beginning of the year.		CASES OF DISEASES AND DEATHS REPORTED.
	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	
Fièvre typhoïde.	4	1	1	1 Typhoid Fever
Variole.	1			 Smallpox
Varicelle.	1			 Chickenpox
Rougeole.	5			 Measles
Scarlatine.	4			 Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.	12			 Diphther. and Croup
Coqueluche.	2			 Whooping-Cough
Tuberculose.	7	8	8	8 Tuberculosis
Pneumonie.	7	7	7	7 Pneumonia
Entérite, diarrhée, choléra infantile }	12	12	12	12 Enterites, diarrh. cholera infantum.
Autres maladies.	37	37	37	37 Other diseases
Total.				65 Total.
Illégitimes.				7 Illegitimates
				72	

TUBERCULOSE	TUBERCULOSIS.
Visites.	92 Visits
Désinfections après décès.	10 Disinfections after death
Autres désinfections. Other disinfections
Crachoirs hygiéniques distribués.	710 Spit cups distributed

MESURES PRÉVENTIVES.	PREVENTIVE MEASURES.
Maisons désinfectées.	11 Houses disinfected
Maisons en état d'insalubrité.	40 Houses in an unhealthy condition
Isolements domiciliaires.	3 Houses isolated
Vérifications de maladies contagieuses. Contagious diseases investigated
Vérifications de vaccinations dans les écoles.	32 Vaccinations verified in schools
Vérifications de vaccinations dans les manufactures. Vaccinations verified in factories
Vaccinations.	5 Vaccinations
Revaccinations. Revaccinations
Avis légaux.	22 Notices served
Actions intentées. Suits brought
Jugements obtenus. Judgments obtained
Curage de fosses d'aisances. Privies cleaned

HOPITAL CIVIQUE.	Diphthérie. Diphtheria.		Scarlatine. Scarlet-fever.		Autres cas. Other cases.		Majeurs. Of full age.		Mineurs. Under age.		CIVIC HOSPITAL.
	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.			
Patients admis.	3	2	2	5	2 Patients admitted				 Patients cured
Patients guéris. Patients who died				 Patients now confin.
Patients décédés.											
Patients actuels.	12	10	5	10	17						

ABATTOIRS.	ABATTOIRS.
Abattus.	Slaughtered.
Bœufs.	1141 Cattle
Veaux.	435 Calves
Moutons.	517 Sheep
Cochons.	1491 Hogs
Confiscations.	
Bœufs.	3 Cattle
Veaux. Calves
Moutons.	1 Sheep
Cochons.	1 Hogs
Foies.	62 Livers
Viande meurtrie.	420 Bruised meat

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES.

WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.	1016 Regular visits
Visites spéciales.	151 Special visits
Secondes visites.	56 Second visits
Logements visités.	1092 Dwellings visited
Autres bâties.	95 Other buildings
Étables et écuries.	67 Stables
Caves.	348 Cellars
Cours.	539 Yards
Ruelles.	23 Lanes
Latrines.	15 Privies
Amas de fumier.	7 Heaps of dung
Plaintes des citoyens.	30 Complaints from citizens
Plaintes fondées.	22 Complaints founded
Plaintes non fondées.	8 Complaints unfounded
Ordres donnés pour faire disparaître nuisances.	41	Orders given to abate nuisances

Canaux neufs.	6 New drains
Permis de plomberie.	2 Plumbing permits
Certificats de plomberie. Plumbing certificates given
Jours à d'autres fonctions.	16 Days on other work
Epreuves des drainages.	16 Drainage tests
Egoûts.	492 Sewers
Fviers.	1568 Kitchen sinks
Tuyaux de renvoi.	1568 Waste-pipes
Water-closets.	1178 Water-closets
Tuyaux de vidange.	1137 Refuse pipes
Ventilation.	1178 Ventilation
Chambres noires.	28 Dark rooms
Sous-sols.	102 Basements
Secondes avis.	5 Second notices
Terrains vacants.	8 Vacant lots

INSPECTION DES ALIMENTS.

FOOD INSPECTION.

	Lait. Milk.	Pain. Bread.	Viande. Meat.	Poissson. Fish.	Fruits, Lég. et Glace. Fruits, Vegetables & Ice.	
Inspections.	86	54	1281	26	366 Number of inspections
Echantillons examinés.	43 Samples examined
Analyses.	3 Analysis
Plaintes.	2	1 Complaints
Avis. Notices
Confiscations.	2601 lbs	78	467 Confiscations
Condammations. Court sentences
Qualité moyenne.	{ Beurre. 4.16% Densité. 10.33 }	{ Butter fat } Average quality

DÉCÈS.	Sexe.—Sex.		Tot. An. Tot. Year	DEATHS.	DECES.	Sexe — Sex.		Tot. An. Tot. Year	DEATHS.
	M.	F.				M.	F.		
De 0 à 6 mois.	14	6	20 From 0 to 6 months	De 30 à 40 ans.	1	2	3 From 30 to 40 years
De 6 à 12 mois.	5	2	7 From 6 to 12 months	De 40 à 50 ans.	0	1	1 From 40 to 50 years
De 1 à 2 ans.	3	1	4 From 1 to 2 years	De 50 à 60 ans.	2	2	4 From 50 to 60 years
De 2 à 5 ans.	2	2	4 From 2 to 5 years	De 60 à 70 ans.	3	3	6 From 60 to 70 years
De 5 à 10 ans.	1	1	2 From 5 to 10 years	De 70 à 80 ans.	1	4	5 From 70 to 80 years
De 10 à 15 ans.	0	0	0 From 10 to 15 years	De 80 à 90 ans.	1	0	1 From 80 to 90 years
De 15 à 20 ans.	0	6	6 From 15 to 20 years	De 90 à 100 ans.	1	0	1 From 90 to 100 years
De 20 à 30 ans.	0	1	1 From 20 to 30 years	De 100 et au-dessus.	0	0	0 From 100 and over
					Total.			65 Total.

NAISSANCES.

Semaine — Week

(Depuis 1er juillet)

BIRTHS.

	Masculin		Féminin		(From 1st July)	
	M.	F.	M.	F.		
Canadiens.	26	22	48 Canadian		
Français.	5	2	7 English		
Anglais.	3	2	5 Irish		
Irlandais.	3	2	5 Scotch		
Écossais.	7	8	15 Other nationalities		
Autres nationalités. Illegitimates		
Illégitimes.		
Total.	44	36	80 Total.		

Service Meteorologique.
Meteorological Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 10 Janvier, à 12 hrs p. m.
Weekly report ending Wednesday, January 10th, Midnight.

	Jan. 4	Jan. 5	Jan. 6	Jan. 7	Jan. 8	Jan. 9	Jan. 10
THERMOM.							
Maximum ...	34	36	28	18	4	6	6
Heure.- Hour.	7 a. m.	11 a. m.	7 p. m.	3 p. m.	3 a. m.	3 p. m.	11 p. m.
Minimum ...	22	22	22	6	0	-3	-2
Heure.- Hour.	3 a. m.	11 p. m.	7 & 11 a. m.	11 p. m.	8 a. m.	7 a. m.	7 a. m.
BAROM.							
Maximum ...	29.577	29.675	29.699	30.200	30.332	30.350	30.442
Heure.- Hour.	3 a. m.	11 p. m.	11 p. m.	11 p. m.	11 a. m.	11 p. m.	7 a. m.
Minimum ...	29.122	29.320	29.515	29.870	30.244	30.105	30.368
Heure.- Hour.	3 p. m.	3 a. m.	3 p. m.	3 p. m.	11 p. m.	11 a. m.	3 p. m.
HYGROM.							
Maximum ...							
Heure.- Hour.							
Minimum ...							
Heure.- Hour.							
VENT-WIND							
Vélocité. Max. Velocity.	28	25	41	30	22	26	12
Heure.- Hour.	9 p. m.	3 p. m.	12 p. m.	1 a. m.	1 a. m.	6 p. m.	7 p. m.

JAMES FERNS } *Surintendant.*
Superintendent.

Service des Alarmes d'Incendie.
Fire Alarm Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 10 Janvier, à 12 p. m.
Weekly report ending Wednesday, January 10th, at 12 p. m.

Quartier. Ward.	Date.	Avert'seur. Box.	A. M.	P. M.	Retour. Return.
St. Joseph's	Jan. 4 '06	377	12.28		12.33
St. Mary's	" 4 "	737	4.23		4.34
St. George's	" 4 "	Telephone	7.39		No. 5—To 123 Union Ave.
St. Ann's	" 4 "	322	7.46		7.53
St. James	" 4 "	553	9.24		9.30
St. Ann's	" 5 "	359	12.01		12.14
St. Lawrence	" 5 "	634	12.09		12.31
St. Louis	" 5 "	627	4.06		4.17
St. George's	" 6 "	Telephone	10.09		No. 5—To University and St. Catherine. No. 15—To Centre and Island.
St. Gabriel	" 6 "	Telephone		10.25	2.05
West	" 7 "	12	1.50		5.40
St. Ann's	" 7 "	316	5.37		8.05
LaFontaine	" 7 "	566	8.00		8.05
St. Ann's	" 8 "	313	3.05		3.14
St. James	" 8 "	556	4.09		4.13
St. Louis	" 8 "	524	4.30		4.39
St. Louis	" 8 "	561	6.09		6.14
St. Louis	" 8 "	516	10.30		10.44
St. Ann's	" 8 "	329	7.46		7.51
St. George's	" 8 "	385	10.59		11.14
St. James	" 8 "	742	11.13		11.29
St. Lawrence	" 9 "	135	9.40		9.44
St. Louis	" 9 "	Telephone	10.36		No. 6—To Dorchester and Cadieux. No. 13—To St. Catherine and Aylwin.
Hochelaga	" 9 "	Telephone		8.48	No. 13—To St. Catherine and Aylwin.
St. Jean-Bte.	" 10 "	685	12.20		12.35
St. Louis	" 10 "	65	2.49		2.54
St. James	" 10 "	Telephone	8.38		No. 7—To Beaudry and Dorchester. No. 4—To 174 St. Antoine.
St. Joseph's	" 10 "	Telephone		1.23	8.15
St. Jean-Bte.	" 10 "	682	8.02		8.15
Hochelaga	" 10 "	834	8.44		8.55

JAMES FERNS } *Surintendant.*
Superintendent.

FIRE DEPARTMENT.

SERVICE DES INCENDIES.
Rapport de la semaine finissant Mercredi, 10 Janv., à 12 h. p.m. Weekly report ending Wednesday, Jan. 10th, at 12 p.m.

Date.	Heure. Hour.	Avertisseur. Box.	Localité. Location.	Quartier. Ward.	Genre d'édifice. Description of building	Usage. For what purpose occupied.	Cause de l'incendie. Cause of fire.	Occupant. Tenant.	Dom-mages. Damages	Ont répon-dus à l'appel (stat'n) Res'ped to call (stat.)
Jan. 4	12.28 a. m.	377		St. Joseph	Brick	Dwelling	Lamp upset	False alarm		12
" 4	4.23 p. m.	737	985 Ste-Catherine.	Papineau	Stone	Dwelling	"	Wm. Corduald	None	8
" 4	7.40 p. m.	Phone	123 Union Ave.	St. George	Brick	Telegraph office.	Electricity	Mrs. MacRae	Slight	5
" 4	7.46 p. m.	322	52 William	St. Ann's	Brick	Ashes barrel	Unknown	G. N. W. Tel. Co	Slight	4
" 4	9.24 p. m.	553	111 St. Henry	St. Ann's	Stone	Hotel	Unknown	City	None	6
" 5	12.02 a. m.	359	667 St. Lawrence.	St. Louis	Brick	Millinery store.	Unknown	G. Manehon	Consider	1, 4, 20
" 5	12.09 a. m.	634		St. Ann's	Wood	Stable	Pipe smoking	N. Vallée	Consider	14
" 5	2.45 p. m.	27 Auto.		St. Louis	Wood	Church	Automatic False	F. Libercet	Slight	14
" 5	4.06 p. m.	6.7	564 St. Dominique.	St. George	Stone	Church	Chimney	Christ Church	None	5
" 5	10.09 a. m.	Phone	St Catherine St.	St. Gabriel	Brick	Dwelling	Chimney	Alex. Dragon	None	15
" 6	10.25 p. m.	Phone	247 Centre	West	Stone	Offices	Furnace	Harbor Comm'sion's	Slight	1, 2
" 7	1.50 a. m.	12	57 Common	St. Ann's	Brick	New building	Drying plaster	False alarm	None	3
" 7	5.37 p. m.	316	St. Denis St.	S. James	Brick	Dwelling	Unknown	Vacant	None	6
" 7	8.00 p. m.	566	21 McCord	St. Ann's	"	Dwelling	Unknown	H. Forbes	Slight	3
" 8	3.05 a. m.	313		St. James	Brick	Dwelling	Lamp explos.	J. Gendron	Slight	1 Salvage
" 8	4.09 a. m.	556	79 Sanguinet	St. Louis	"	"	Chimney	L. Loyeau	Slight	6
" 8	4.30 a. m.	524	196 Sanguinet	"	Wood	Stable	Stove	P. Auclair	Slight	6
" 8	6.09 a. m.	561	52 St. Elizabeth	St. Ann's	Brick	Smelting work.	Unknown	Syracuse SmeltingCo	Slight	12
" 8	10.30 a. m.	516	332 William	St. Ann's	"	Storage	Chimney	City	None	4
" 8	5.49 p. m.	Still	34 St. Augustin	St. George	"	Restaurant	Stove	Martin & Co	Slight	4
" 8	7.46 p. m.	329	88 Windsor	St. James	"	Butcher shop.	Oil store	M. Desrochers	Slight	7, 11
" 8	10.59 p. m.	385	1480 St. Catherine.	St. Andrew's	"	"	"	Automatic false	"	4, 5, 10
" 8	11.13 p. m.	742		"	"	"	"	"	"	Mis Gareau slight bur't
" 9	7.50 a. m.	47 Auto.		"	"	"	"	"	"	2
" 9	9.40 a. m.	135	14 Craig E.	St. Louis	Brick	Boarding house.	Unknown	Miss Cantin	Slight	2
" 9	10.36 a. m.	Phone	135 Cadieux	"	Stone	Dwelling	Chimney	B. Morris	Slight	6
" 9	12.20 p. m.	Still	32 Chaboillez	St. Joseph	Brick	Police station.	City	City	Slight	4
" 9	8.48 p. m.	Phone	104 Ste-Catherine	St. J. Baptiste	Stone	New Building	Drying plaster	Vacant	None	13
" 9	10.10 p. m.	Phone	786 Sanguinet	St. Denis	"	Convent	Furnace	Academy St. J. Bapt.	"	14
" 10	12.20 a. m.	685	360 Mount Royal.	St. Louis	"	Millinery store.	Stove	Mrs. Parent	Slight	17
" 10	2.49 a. m.	65		Hochelaga	Wood	Wood yard	Unknown	False alarm	"	14
" 10	5.20 a. m.	Still	1615 Notre-Dame E	St. James	Brick	Dwelling	Thawing w. p.	Hall Bros	Slight	13
" 10	8.36 a. m.	Phone	206 Beaudry	St. Joseph	Stone	Dwelling	Thawing w. p.	F. Laliberté	"	7
" 10	1.25 p. m.	Phone	165 St. Antoine	St. Cunégonde	Brick	New Building	Unknown	G. Loth	"	4
" 10	7.45 p. m.	Phone	85 Napoléon	St. J. Baptiste	Stone	Tailor shop.	"	Vacant	"	22
" 10	8.02 p. m.	682	750 Mount Royal.	Hochelaga	"	"	"	J. Steinberg	Consider	14
" 10	8.44 p. m.	834		"	"	"	"	False alarm	"	13

Z. BENOIT,
Chef de la Brigade.—Chief Fire Department.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. VENDOR.	Acquéreur. PURCHASER.	No du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Genre.— <i>a</i> —Descrip.	Prix. Price.
--------------------	--	--	-----------------------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------------	----------------	-----------------	----------------------------	-----------------

MONTREAL-OUEST.

MONTREAL-WEST.

St. George ..	141704	5 Janvier 1906	13 Dec. 1905	Fabrique de la Pa- roisse de N.-Dame..	Fabrique de la Pa- roisse de St Patrick	P. S. E. 1160	10000	St. Alexandre &c	B	\$2,000 00
St. Joseph...	141708	5 " "	28 " "	De E. Vervais	O. Péloquin ..	¼ de 573	1892	LaMontagne....	B	425 00
St. André....	141711	5 " "	19 Dec. "	De J. Caverhill	D. McEvers.....	P. 1628-P } P. 1623-M }	3813	Baile.....	B	11,000 00

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

Lafontaine..	64712	3 Janvier 1906	22 Nov. 1905	De J. D. Couture	De W. St-Louis	1203-299	3225	St. Hubert ...	B	\$7,500 00
" "	64717	4 " "	3 Jan. 1906	L. Ouimet & fils	D. Tardy	1202-98 & 99.....	2850	Rivard	B	3,500 00
St. Louis ...	64721	5 " "	3 " "	L. Reid	Amiot, Lecours & Larivière.....	971-6.....	2250	St. Hypolite... B	B	1,500 00
" "	64722	5 " "	3 " "	W. Solomon	do	971-7	2250	do ...	B	1,600 00
Lafontaine..	64728	5 " "	5 Déc. 1905	Henriette Massé & al.....	Z. Marsan	Droits dans 884	2031	St. André &c....	B	1,408 33

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

St. Gabriel..	119337	2 Janvier 1906	23 Déc. 1905	Alph. Richer.....	Chs. W. Dutton.....	3239-169	5880	Liverpool.	B	10,200 00
" "	119338	" "	26 " "	C. W. Dutton..	N. Fortin ..	do	5880	do	B	10,200 00
Duvernay ...	119341	" "	21 " "	Ve Horace Baby....	Alex. Deschamps..	8-77	3250	Christ. Colomb..	L	900 00
St. Henri	119351	" "	5 " "	Wm. Strachan.....	"The Standard Ch. Coy of T."	P. 3413-17	51590	St. Ambroise....	L	17,500 00
St. Denis....	119362	" "	26 " "	Jos. Gareau..	R. Cloutier.....	7-471 & 472	4350	St. André.....	B	2,000 00
Duvernay ...	119366	" "	22 " "	A. Frenette ..	H. Glenny.....	7-92	2000	Dufferin	B	4,400 00
Hochelaga ..	119377	" "	28 " "	G. Marcotte & al....	J. O. Lussier....	80-163	7200	Moreau.....	B	7,150 00
St. Jean Bte.	119393	" "	30 " "	Théod. Lessard	Harry Bloom.....	15-191 & 192	2800	Berri.....	B	3,200 00

{ B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 10 Janvier, 1905.

Issued during the week ending the 10th January, 1905.

Date.	No. du Permis. <i>a</i> Permit Number.	Endroit.—Location.		Quartier. Ward.	Propriétaire: Owner.	Architectes. Architects.	Genre. Description.	Coût. Cost.
		No.	Rue.—Street.					
Jan. 3	1 R ..	71	St. Antoine	1001-pt. 14	St. George. ..	Archevêché de Montréal ...	1 hangar	\$ 500 00
" 3	2 N ...	1353	Notre Dame ...	pt. 129-pt. 130....	St. Jacques ..	Payfer, Mad. S. R ..	1 logement.....	3,600 00
" 3	3 R... ..		Huntly	464	St. Denis ...	Leveillé, Henri	2 logements... ..	1,100 00
" 4	4 R... ..	665	"	8-pt. 627	"	Gobeil, Louis	3 logements	700 00
" 8	5 R... ..	1213	St. Catherine... ..	638-pt. 5	Papineau	Blanchard, Alcide ..	1 magasin	25 00
" 9	6 R ..	241	Chatham	243	St. Joseph....	Holmes & Arpin.....	1 moulin	2,500 00

^a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.
Par A. D.